



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 02 MARS 2015

Commune de MANDEREN

L'an deux mille quinze le deux du mois de mars à vingt heures quinze minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Manderen sous la présidence de DORBACH Régis

Etaient présents :

BECKER Christophe, BERGER Robert, JOYEUX Robert, LELLIG Chantal, RITZEN Mark,
SCHLENCK Gilbert, WEITER Joël, SOLANILLA Patricia

Excusés : TRITZ Olivier, SCHWEITZER Germain,

Procuration : TRITZ Olivier à DORBACH Régis

08/2015 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL

M. le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2014 – budget principal de la commune de Manderen, puis quitte la salle des délibérations.

Sous la présidence de Mme LELLIG Chantal, 1^{ère} adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte le compte administratif 2014 dégageant un **excédent de fonctionnement de 156 314.74 €**

09/2015 OBJET : COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET PRINCIPAL

M. le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2014 – budget principal.

Le conseil municipal n'émet aucune réserve, ni observation quant au compte de gestion 2014 présenté par Mme le Percepteur pour l'exercice 2014.

10/2015 OBJET : REPRISE DEFICIT ASSOCIATION FONCIERE MANDEREN

M. le maire rappelle au conseil que lors de sa séance du 06 décembre 2012 le conseil municipal a accepté la dissolution de l'Association Foncière de Manderen.

Afin d'intégrer le résultat dans le budget de la commune, il convient d'affecter la somme de 73.99 € au compte 002 (déficit de fonctionnement reporté).

Après délibération, et à l'unanimité, décide de la reprise du déficit de 73.99 € et demande l'inscription au compte 002.

11/2015 OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT 2014

Le conseil municipal au vu du compte administratif 2014 – budget principal, qui présente un excédent de fonctionnement de **156 314,74 €** décide à l'unanimité, d'en affecter le résultat comme suit :

résultat d'inv,	-126053,67
RAR recette	198814,47
RAR dépense	206309,74
besoin de fin,	-133548,94

résultat de fonctionnement	156314,74
besoin de financement c/1068	133548,94
excédent fonct,reporté C/002	22765,80

12/2015 OBJET : COTES IRRECOUVRABLES

M. le maire présente au conseil municipal les taxes et produits irrécouvrables exposé par Mme le percepteur.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance décide à l'unanimité, d'inscrire au budget 2015, compte 6541, la somme de 900 €.

13/2015 OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

M. le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 – budget principal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, par 9 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2015 – budget principal qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Recettes 314 915.80 €

Dépenses 314 915.80 €

Investissement

Recettes 512 913.03 €

Dépenses 512 913.03 €

14/2015 OBJET : CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE MATEC - PROJET RPIC

M. le maire rappelle au conseil municipal les discussions en cours quant à la création d'un groupe scolaire en partenariat avec les communes de Launstroff, Merschweiller et Ritzing, afin de procéder à l'étude de faisabilité du projet, M. le maire propose au conseil l'assistance technique de la MATEC (Moselle Agence TECHnique).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par 9 voix pour et 1 voix contre autorise la signature de la convention d'assistance technique à maître d'ouvrage pour l'étude de faisabilité sur la construction d'un groupe scolaire dont le montant par commune s'élève à 300 € HT soit 360 € TTC.

15/2015 OBJET : DEMANDE SUBVENTON SISCODIPE - TRAVAUX TUNTING

La commune de Manderen procédant à l'enfouissement des réseaux secs à Tunting, le conseil municipal demande la participation du SISCODIPE pour le projet.